

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT de la Charente - Maritime

COMMUNE d'Yves

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REÇU A LA PREFECTURE

01 FEV. 2022

CHARENTE-MARITIME

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet d'extension de la réserve naturelle nationale des marais et de la baie d'Yves

PREMIÈRE JOURNÉE

Les Jeudi de 18h00 heures à 15h30 heures

Observations de M⁽¹⁾ LECOUVEY Nicolas

1) Bonjour, je m'oppose au projet d'extension de la Réserve Naturelle D'Yves. En effet l'existence à l'heure actuelle des réserves naturelles est assez conséquente dans notre département. Ce site ne présente aucune spécificité de type Natura 2000 ou autre classement exceptionnel. Une extension qui combinerait l'entre-deux : Chateaubriant / Fances qui permet un cadre de vie : promeneurs, cyclistes, pêche à pied, famille de profiter pleinement de ce site. Un circuit de délestage qui permet d'éviter le Trop plein de ville déjà très touristique (Chateaubriant / Fances)

Existe-t-il un coefficient de surface de zones naturelles à l'heure actuelle dans le code de l'urbanisme ? (Dans le même style que de Cos = coef. occupation des sols)

Un projet qui reflète la "Boulemie" de la tendance écologique* qui est certes nécessaire mais ne doit pas devenir abusive.

(*écologie nécessaire mais ici en l'occurrence pas une extension ou agrandissement qui ne reflète que des idées politiques.)

Nous ne sommes pas en côté d'aguer de méditerranée nombreuses sont les réserves naturelles dans notre région du Sud ouest ou il fait bon vivre. La pression immobilière est même assez bien freinée.

Notre région doit permettre l'accès aux beaux "sites humains" (à pied - à vélo - à Pêche) de façon à permettre un cadre de vie serein.

Le vendredi 19 Novembre à 14^h 56

M^r TOURNON Romain

2) Bonjour, je suis contre le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves. En temps qu'habitant de la commune d'Yves, j'ai fait parti du bureau de chasse de la commune.

Que va-t-on laisser à nos enfants ?

Plus de promenade sur le bord de côte entre Yves et l'Ance de Fouras pour admirer nos curulets qui font parti de notre patrimoine local.

Aujourd'hui c'est l'Ance du bord de côte d'Yves à Fouras (baie) et demain on nous prendra quoi ?

Certe il faut des points d'accueil pour nos oiseaux migrateurs et nos gibiers terrestres mais trop c'est trop. Encore nous chasseurs pêcheurs vélocistes et promeneurs qui sommes impliqués. Plus de battues aux grands gibiers pour réguler la prolifération des sangliers quand à eux les opérateurs de la LPO eux qui les ont élevés pendant plusieurs années au sein de la réserve nationale d'Yves. Laissons les chasseurs et agriculteurs dessiner ce si beau paysage.

Le 23. Novembre 2021

à 15^h 40

3) Je suis opposé à l'extension de la réserve du Narcois d'YVES.

Par la LPO. L'écologie de la LPO ne partage pas avec la population, peu énorme moyen provenant de l'état n'est pas compatible avec une écologie que tout le monde pratique à son échelle.

Cette zone naturelle de leur projet mais pourquoi faire, il y a d'autres sujets plus urgents à résoudre.

A ce jour on est très restreint pour entrer dans le domaine actuel.

ou une protection très démesurée des animaux est pensée hors des limites de la compréhension.

Contre, contre cette extension

M^r NEYRARD. Luc.

④ Bonjour,

Contre le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves.

Ce projet, qui exclut toute activité humaine dans une grande zone, est une aberration écologique. La nature repose sur la cohabitation, on ne peut pas légitimement interdire d'accès certaines zones naturelles. Les activités humaines sont ici depuis des siècles, et les oiseaux aussi.

Je veux préserver la planète, alors utilisons les millions d'euros de subventions versées à la LPO pour d'autres combats bien plus importants : gestion des déchets (consignes, vrac, ... dans des communes de la taille d'Yves), limitation de la pollution (énergies photovoltaïques à l'échelle de la commune pour recharge des voitures électriques). Il faut que l'argent soit utilisé pour mener les combats prioritaires, ces combats qui décideront de l'avenir de nos enfants. Entre 10 oiseaux et des millions d'enfants, le choix devrait être facile.

Il faut aussi que l'argent soit utilisé par des gens raisonnés, sans vision extrémiste et égoïste. Je refuse qu'on m'interdise mes loisirs, sur ma commune, pour des raisons absurdes.

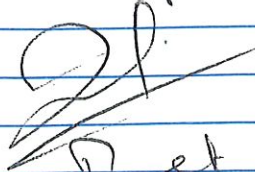
Gerard BLEIN, le 25/11/2021

Jeudi 25 11 2021 11h 45

⑤

Après consultation (rapide) du projet nous ne sommes pas intéressés sur le territoire des Carrelot - Vous parlez de l'attribution de la région mais comment nous regarder nous dans notre Carrelot ? (nous habitons Rochefort et ne pouvons venir à pied). Durant la durée du travail comment nous y rendre ? où stationner ? Pourquoi étendre la réserve je vous assure qui actuellement les oiseaux

n'ont pas de scrupules à se servir de notre ponton pour y déposer leurs fientes et même poudre



M. et M^{me} ANTHEME. Alain et Aline
Utilisateurs du Carrellet

6. Jean Paul R. Leist vice: des de

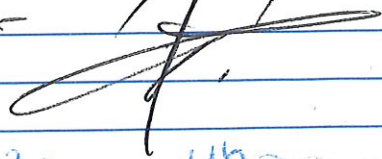
L'ANAPC (Association des usagers et amis du port de chât)
Je suis d'accord pour la sauvegarde de
tous les animaux sous certaines réserves
notamment: (préserver le droit des chasseurs qui ont
à mes yeux les premiers pour la préservation
de la faune et de la flore, je ne suis pas chasseur
mais je les sents.

D'autres parts je trouve aberrant que d'accès à la
promenade soit interdite aux piétons alors
que partout en France les accès au littoral
sont de plus en plus accessibles aux piétons.

Je sais très bien qu'il faut protéger
les oiseaux pour les générations à venir
mais si mes yeux il y a peut être d'autres
moyens pour y parvenir.

Le 26/11/2021

JP Leist



le 29 Novembre 2021 11h00.

7. JEAN-REMY ARDIN...

Je viens ici traduire ma farouche opposition
à ce projet - Quelle gâchis... Alors que tant de
nos concitoyens sont en difficultés de toutes
sorte - ce projet est une atteinte à nos libertés
J'ai plusieurs passions et l'une d'entre elle
est la "paleontologie" et que me donc devenu
cette très belle falaise d'Als si convoitée par de
très nombreux chercheurs venus du monde entier
(à un moment j'ai vu d'écrits à ce sujet)
il faudra bien réfléchir à ce sujet sensible.

⑧ Je voudrais aussi parler de la pêche à Pieds
5 générations sont venues dans ce
secteur, et devons chercher ailleurs en
Somme... Sans parler des pommeaux,
de pechans au Carrelot, tout sera protégé,
protégé et encore protégé... en tout que
Bregem agréer, je voudrais bien savoir
si je pourrais continuer mon activité
sans de nouvelles interdictions -

- SALUTATIONS -

⑨ Henri Bouvet, 13 rue de l'Amis - 17220 S. ^{1/2} Soule -
Cette zone est remarquable au fond d'un aujoin
de rue fleur et flore - Plus continuons à la gérer
comme elle a été gérée jusqu'à ce jour sans tous
"les interdits" que la réserve va imposer. Si les oiseaux
l'y arrêtent c'est parce que la culture qui y est pratiquée
leur assure la nourriture.

Comment réguler-t-on les sangliers à l'avenir
Ou ne faut être que contre cette extension de réserve -

Henri Bouvet

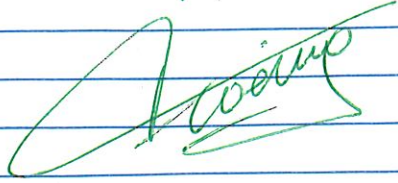
⑩ de 29/11/21
TOMASSO Roger 4 rue de Plantys 17340 Ypres

La zone concernée par l'extension de la réserve naturelle
est une zone qui a été façonnée au fil du temps par
les utilisateurs (marchands, agriculteurs éleveurs particuliers de
parcage, chasseurs etc).

Pour ces raisons je suis contre la "pursatation" du
marais d'ypres dans le but de servir de parc à ferme avec
associations d'écologistes qui n'en ont que le nom. Nous sommes
tous écologistes mais sérieux qui implique de vivre en
bonne entente et de ne pas raconter les uns contre les autres.
on interdirait tout usage aux premiers

TOMASSO

11) Françoise KOENIG via Présidente Comités Charentais
a remis 10 pétitions signées. ce jour 30/11/2021



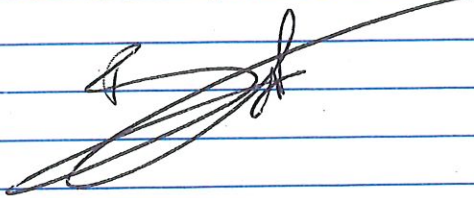
12) Christine NEGRET des Comités Charentais a remis ce jour
le 30/11/2021, 30 pétitions signées -

Nous ne sommes pas contre l'Extension de la Réserve Naturelle
Nationale mais nous souhaitons conserver le libre accès
pour tous sur l'estuaire et le littoral. →



13) Le 30/11/2021, 95 me de Albert Schwitzer 17000 LA ROCHELLE
BROSSARD Amélie,

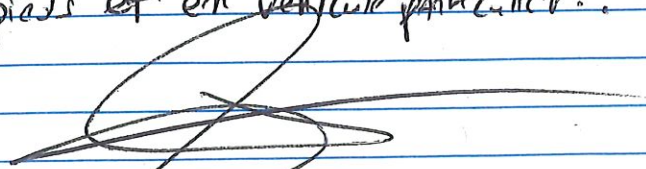
Au nom de l'association SORTAX dont je suis la
présidente, nous nous opposons au projet d'extension
de la réserve naturelle nationale. En tout qu'il faut
droit, nous souhaitons pouvoir continuer à jouir des
plaisirs de notre Comarçonnais et des bords attenantes.



14) 30/11/21 / JACQUES GILHON.

responsables et ainsi qu'entrant qu'adhèrent à l'Association.

Si NAP et Agglo ont droit de tenir un public maritime. Se il y a
A ce projet d'extension tout qu'on ne laissera pas aux Agglo droit
accès à leurs installations A pieds et en véhicule particulier.



30.11.2021

(15)

Le Porton de pêche au carrelet N° 483 ~~483~~ EYV 39 sur la
Commune d'Yves

Ce jour nous déposons une lettre explicative concernant la
rélocalisation de notre emplacement et les conditions afférentes.
Suite aux dégâts causés par la chute de la falaise, des travaux
importants étaient indispensables (mise en place d'un escalier pour
accéder à la passerelle par une entreprise spécialisée). (Coût +++
Celle lettre du 22 novembre a été déposée lors de l'enquête publique
en mairie d'Yves à destination de M^r le Commissaire enquêteur,
ainsi qu'une lettre de la DDTM datée du 18 mai 2021 annulant
le compromis de vente suite à l'extension du PNN. (projet !)
ce signifiant que cet emplacement ne sera pas publié en amont de
la prochaine commission d'attribution.



Les propriétaires
NAUD



Charron



Jarchois

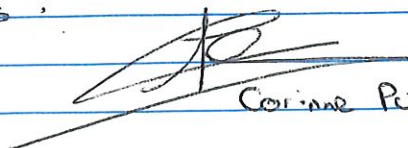
(16)

30.11.2021 - En tant que propriétaire d'une habitation
principale dans Yves Bourg (rue du marquis de Bir-Hackem)
je ne suis pas favorable au projet d'extension de l'
aire naturelle du marais d'Yves dans l'état car je suis
utilisatrice de l'espace côtier par :

- promenades familiales
- utilisation de l'accès vers Fouras (marché, commerces)
- l'accès aux zones boisées (côté Fouras)
- le jogging en front de mer, vélo

Nous espérons que ce projet peut inclure plusieurs
aspects :

- emprunt de la digue végétale à vélo pour
relier Fouras ou Les Boucholents
- utilisation de l'accès route longeant le 4 voies
- délestage de la voie d'accélération de l'axe
4 voies qui est très dangereuse (sortie du parking)
- accès piéton et vélo vers le Parcillet sans passer
par la route très fréquentée par les véhicules du
marais.



Corinne PUYDARRIEUX-LEVEQUE

17) 30-11-2021
Propriétaire à Yves depuis 10 ans, Photographe
de nature et paysages - Rompend.

Je suis favorable à l'extension de la réserve
pour plusieurs raisons.

Le constat de la chute de la biodiversité
est édifiant
Les conséquences de cette perte sont sans
appel.

Je ne peux qu'encourager l'extension de cette
réserve.

D'évidence, les usagers ont des inquiétudes
sur la restriction de leurs usages.
Une communication plus éclairée est
nécessaire.

~~Bernard~~
Emmanuel Bessot.

18) DENIZIG Hubert MIA de ANULIE 17690 Anyonles

↓ Pêcheur à pied - filet sur l'estron
commun d'Yves - 400 de la côte
d'ouest - j'aurais je ferais cette réserve

~~fh~~

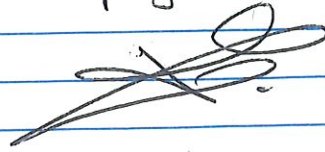
19) Audez Pauline Jean Claude
52, c. Av. de la cabane de sable.

Pêcheur à pied à bateau sur la commune
depuis 45 ans. J'aimerais poursuivre ces
activités sur la côte Nord de Yves et
autour. Dans quel état sont les stocks, il
occurent pour le LPO. Aujourd'hui...

Contre cet aménagement

02/12/2021

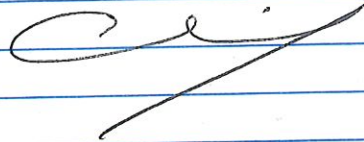
(20) Pour avoir le droit de profiter de l'espace de liberté ouvert à tous, je ne suis pas du tout favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle et du marais d'Yves.



(21) 21/12/2021

Pas du tout favorable à cette extension de la réserve : plage facilement accessible, bord de mer doivent rester disponibles pour les riverains de Bouctoulers et autres personnes. but de promenade depuis Chateaufort, personnellement, que je pratique régulièrement seule ou en groupe.

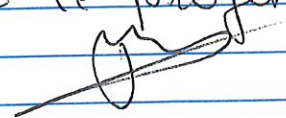
Laissez nous le rivage, Merci !!! et surtout la possibilité de venir notre rest à d'ère dans cette décision importante



(22) 3/12/2021 Danielle et Serge REDON

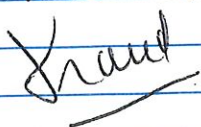
La préservation de la nature oui, mais sans les abus. En s'appropriant de nombreuses parcelles, la LPO spoile de nombreuses personnes, propriétaires, promeneurs à qui ils vont interdire le littoral censé être à tout le monde; Ils n'hésitent pas à faire des travaux dans les espaces naturels, en débarrassant surement des nids, terriers et habitats de certaines espèces -

Group d'interdictions,
C'est pourquoi nous sommes contre le projet de la LPO.



31/12/21

(23) Pour avoir le droit de profiter de l'espace de liberté ouvert à tous, je ne suis pas favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle et du Marais d'Yves.



(24) 6112 BARBIER Nédine
propriétaire d'un caret au rocher d'Yves
Je suis inquiète de ce projet me sachant pas quand auront lieu les travaux, comment accéder

ou non Arnold

Nous respectons déjà la réserve qui est en
endroit très agréable. Nous ne voulons pas
de ce projet.

Arnold

25
Le mardi 06 DÉCEMBRE 2021

Vincent EYARD 8 rue du Port LES PONCEAUX
d'YVES -

Cette décision "arbitraire" d'extension
de la Réserve Naturelle d'Yves ne me
convient pas du tout - je suis fondamentalement "contre" -

1° Il existe déjà une Réserve Naturelle à Yves -

2° Cette réserve naturelle existante doit servir à
former et informer dès le plus jeune âge et tout au
long de la vie à apprendre à la respecter à travers la
histoire, l'écologie, la géologie etc.

3° afin de permettre aux locaux de vivre en
synergie avec cette réserve

3° Il faut plus former, informer que

"BARRICADES"

Assis

d

W

26
le 06 décembre 2021

Vanderick Michel Rue des Saucelles 17340 Yves

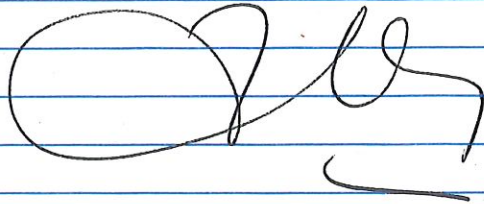
Pour un document prévoyant un projet d'extension de réserve, obliger une partie
de la population à la respecter sans être en capacité de présenter des plans
dans un format "lisible", ou cela cache-t-il des projets bien plus
importants que ceux annoncés - Comment voulez vous que la
population locale accepte ce projet en ces termes?

Pour accepter il faut l'information. Quand c'est flou,
c'est qu'il y a un loup!

(27) Elisabeth WILUER - FOURAS.

Je m'oppose à tout projet visant à spolier
le domaine public au titre d'un intégrisme écologique
Voir courrier déposé ce jour en Mairie.

le 06 XII 2021



(28) M^{me} MUSENIER JEAN
14 RUE DES JARDINS

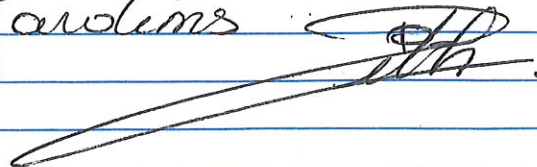
Contre ce projet inadmissible
de l'écologie d'accord une diététique
Nouveau



(29) RITH Thomas
14 Rue des Jardins - le 6.12.21.



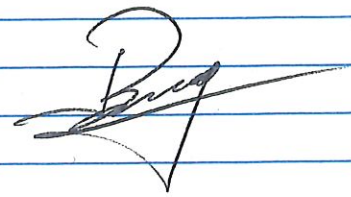
(30) Ruth Catherine le 6.12.21
14 Rue des Jardins



(31) Je m'oppose à ce projet d'extension de la réserve
naturelle considérant que l'actuelle répond aux besoins
de protection de la nature et qu'une extension aurait
surtout pour conséquence de priver les riverains de la jouissance
d'un site remarquable. D'autre part ce projet entraînerait certainement
la destruction des Corbelets que je considère faire partie du patrimoine
local →

M^r Bouiget François
01, rue de l'Acacia

le 07/12/21



M^{me} Blein Michèle
29 Rue des Courelis
Le Novillat


Contre ce projet inadmissible !! B. Blein

M. OLIVIER Charly 17340 YVES 09/12/2021

Je m'oppose au projet d'extension de la Réserve
En tant que promeneur, pêcheur et chasseur je ne comprend pas que l'on puisse prendre des terrains "dit public" et une bonne partie du littoral. Le littoral reste un domaine public donc n'a aucun lieu d'être privatisé
D'autre part la LPO ne sait pas gérer la réserve existante (Des Roselière a perte de vue, des espèces invasive "grenouille taureau, Ibis sacrée, jusse etc etc")
Pour conclure ils devraient commencer par gérer les problèmes existant avant de vouloir s'étendre.

OLIVIER Charly 

M^{me} Gigon Mathilde Vauton YVES 17340 09/12/2021

Bonjour ; je ne suis pas favorable a l'extension de la Réserve.
J'aime me promener le long des plages avec mon chien, admirer les carrelots ainsi que sa pêche. Nous sommes tout a fait capable de cohabiter avec la nature en la préservant
Gigon Mathilde 

M^e Bidaud Alexa 1 Rue du Saule Vauton 17340 YVES 09/12/2021

Je ne suis pas favorable a l'extension de la Réserve.
Tout simplement parce que j'aime me promener sur cette plage ou j'ai eu la chance d'y passer toute mon enfance

Alexa bidaud



36 M. BLOT 14 Avenue des 3 Canons YVES

Après lecture et explications de certains chapitres il semble que les promoteurs de ce projet d'extension mettent les habitants et usagers devant le fait accompli. En conclusion, nous pouvons déduire qu'il vaut mieux protéger faune et flore sauvage plutôt que de protéger les personnes.

Je demande à ce que ce projet soit amendé sur les points:

1. Le sentier de bord de mer, dit Sentier des Douaniers, doit rester libre d'accès au public comme l'exige l'APL qui s'applique normalement partout sur le littoral français.

2. La digue qui va être construite à l'intérieur du périmètre de la réserve, doit être accessible aux autorités et services qui en auront l'entretenir pour assurer la protection des personnes.

3. L'accès aux écluses doit être assuré pour les services chargés d'assurer l'entretien et la protection des biens et des personnes.

Conclusion: Le décret sur l'extension de la réserve naturelle de la baie et du marais d'Yves, dans sa publication, doit inclure impérativement et obligatoirement la gestion des points exposés ci-dessus, et préciser qui sera le ou les gestionnaire(s).

Yves le 9 décembre 2021

37 M^{me} REDON CAROLINE, 24 RUE DU PORT.

Je ne suis pas favorable à l'extension de la réserve d'YVES. C'est encore une privation de liberté pour les habitants de la commune. Je pense que la réserve d'YVES est actuellement assez grande pour la reproduction et la pose d'œufs. D'autres sujets sont plus importants à traiter actuellement. A. YVES LE 09.12.2021.

M^r BAUSSÉ 7 Rue de l'Acacia Voutron 17340 Yves
je ne suis pas favorable à ce projet, plus
de promenade à pied ou en vélo, plus de
pêche à pied, nous devons payer ensuite pour
voir les oiseaux ou la faune.
Rouge Faire un refuge à visible
trop c'est trop.

le 10/12/2021

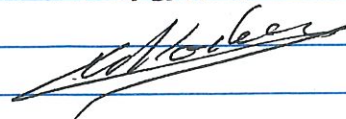


M^r POIRANDEAU Willy 25 Rue du Chateau des Ganges 17290 Vieux
le 13 décembre 2021

Je suis contre l'agrandissement de cette réserve naturelle car
dans la région, la surface est quand même déjà très importante
pour que les oiseaux puissent se nourrir et se reposer. Pourquoi
mettre ces surfaces énormes juste à disposition de quelques
personnes (LPO) et d'interdire l'accès aux joggers, aux promeneurs,
pêcheurs, chasseurs et surtout agriculteurs qui à cette cadence
vont nourrir la population juste en regardant des oiseaux
se poser, alors que l'on conduit la gestion sur ces sites qui
deviennent des fiches, des élevages de sangliers et surtout
de sangliers, qui ensuite font d'énormes dégâts dans les
cultures autour de ces sanctuaires écologiques! Donc non, cela
suffit!! leur seul objectif est d'agrandir, afin de recaler
la masse énorme d'argent public qu'on leur donne à l'hectare
ceci serait bien plus utile pour les hôpitaux par exemple
car la préservation écologique est bien secondaire quand
on voit la gestion de leurs espaces, surtout que l'agrandissement
concerne un territoire qui est déjà en zone naturelle donc
hyper protégé!!



M^{me} FILLODEAU B 5 Rue du saule Voutron 17340 Yves
je trouve que ne plus avoir accès dans la forêt
d'Yves est pénalisant pour les habitants



(12) Monsieur Jean Pierre DENIS le 13 décembre 2021

- 1942 Côtées partout, Pancarte ("Archiving Nérem")
Restachons

Retour vers le passé, NON MERCI!

Stuyg.

(12) le 13.12.2021 Roy. Royale. 10 rue BRUXELLES Rimboud P. Roel
Je me suis pas favorable à l'extension des réserves
naturelle de la Baie du Marais d'Yves
trop c'est trop!

Nous souverains promoteurs et pêcheurs de l'anse de Four
et de la Baie d'Yves avons été informés qu'un projet de
dépôt du Ministre de la Transition Écologique est à l'état
de projet de l'extension de la Rivière Nationale National
de la Baie et du Marais d'Yves - four interdite l'accès à
l'estuaire et à la mer sur la Baie d'Yves et l'anse de Four
ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté
où, avec nos famille, nous avons l'habitude de nous baif
d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès
le temps avec le four. Cette interdiction confirme ce que
certains d'entre nous craignaient lors de la création du
Parc Marin c'est à dire la restriction progressive et excessif
de nos libertés au motif par ailleurs respectable et de la
"protection de la Biodiversité" qui suit aujourd'hui d'un
inacceptable à des propositions hostiles à toute présence humaine
cette fois c'est l'estuaire qui est visé: ce lieu que la mer recouvre
et libère deux fois par jour donc peu favorable à la médi-
fication et à la sauvegarde des juvéniles qui à l'heure
de fait à l'intérieur des terres qui a toujours été libre
d'accès, deviendrait aussi interdit! Qui elle, sur l'étape
suivante? Nous avons depuis très longtemps et sans
l'aide d'"ex-fab" du respect et préserver la biodiversité
de nos espèces endémiques qui, grâce à nos ancêtres sont
toujours des lieux que l'on nous envie. Nous ne voulons
pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux
interdits et confisqués au profit des "scientifiques" et de
pauls qui demain pourront seuls s'y promener. La loi
de la République souveraine à laisser libre de circulation sur leur
propriétés privées un sentier dit "chemin des Journées"
permettant au public de longer l'estuaire à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estuaire et le littoral !

J'ai déposé le 8.12.2021 - 35 attestations similaires

Aujourd'hui le 13.12.2021 je dépose 51 attestations



le 13.12.21

Christian Bonniot
69bis AV de la libération
17220 croix chapeau
Tel 0683605497

Je suis propriétaire foncier de 12 Hca sur la commune de St Laurent de la prée et de 4 Hca sur la commune de Yves.
Je possède une terre de chasse n°17353.20. Je paie mes impôts et Taxes de marais. Je viens d'être l'impacté d'une interdiction de chasse et d'utilisation de ma propriété dans l'arrêté préfectoral n°18EB1460 sur les communes d'Yves et St Laurent de la prée sans aucune concertation qui aujourd'hui me prive de mon droit de chasse sur ma propriété.

Je n'ai pas demandé au conservatoire du littoral ou au Département de venir acheter des Territoires 45 Hca qui était pour l'agriculture drainé avec les aides de l'état me bordant et aujourd'hui va devenir une future Réserve.

Je suis contre la prolifération des Réserves. Qui on l'intention de priver tous les utilisateurs de la nature de leur loisir (pêche promenade chasse et autre leur But est surtout de récupérer l'aide européen et les droits pac liés au surfaces. Ils ont l'intention d'interdire l'accès au littoral de la baie de l'aiguillon (Charran à Mareppe). De plus il est désastreux que toutes ces réserves ne sont pas entretenues et deviennent d'énormes Réservoirs au profit d'une quantité de invisibles (sangliers, Renard, raton laveur, Hérons, Egrettes, Cygnes, cormorans) et bien d'autres qui prolifèrent sans inquiétude et détruisent la bio diversité de nos territoires et plan d'eau.

Je suis pour la réparation de la digue originale Du Rocher d'Yves au Bouchoteur comme prévu depuis 2010

Je suis contre rendre submersible la zone terrestre
ancienne Réserve jusqu'à la voie ferrée au le projet
prévoit de construire la nouvelle digue.

Je vous remercie de votre compréhension et de
reste réaliste par rapport à la nature et
au respect des citoyens.

~~DESSANT~~

(44) Le 13.12.2021. M^{me} DESSANT Christiane Annie Yves.

Stop aux contradictions!

On ne sommes pas d'accord sur le projet de l'extension de la Réserve
Nationale Naturelle car cela implique la fin de nos libertés, celles
de nos enfants et petits enfants.

On veut continuer de profiter l'accès à la mer pour ses promenades
ses baignades, sa pêche à pied, sur les pontons ou en bateau ainsi
que la chasse à la côte et sur les terres.

Non à ce projet car il est incompatible avec nos vœux exprimés
de protéger et conserver notre patrimoine.

~~DESSANT~~

14/12/1921

M^r. M^{re}. POULIQUEN Jean
Georgette

(45) Conserver nos Droits à la liberté -

Non à l'extension de la Réserve

ou plantation d'Arbres pour que nos
vie soit plus Armonieuse -

sur notre commune -

garder nos droits d'Accès à la Mer
pour nous nos enfants et petit Enfant
ainsi que la chasse pour nos vœux
la liberté pour les jeunes personnes

Jean Pouliquen

Georgette

Frédéric Pouliquen

Patricia Pouliquen

Le 16 décembre 2021 à 16 heures 30

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Jean Pierre BORDRON déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs,
du mardi 16 novembre 2021 au jeudi 16 décembre 2021
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures
aux heures habituelles d'ouverture de la mairie

Les observations ont été consignées au registre

par 47 personnes (pages n° 2 à 20).

En outre, j'ai reçu 25 ~~28~~ lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



(46) BARRON Florence 22 rue des écoles 17180 Périgny
ROUSSEAU Daniel

Le projet rentre dans le cadre de la protection
l'environnement et des animaux

Par contre la circulation en bord de mer pour les
piétons, randonneurs n'est pas explicité.

Qpu'en est il des voies de cheminement amoncées
dans le projet ?

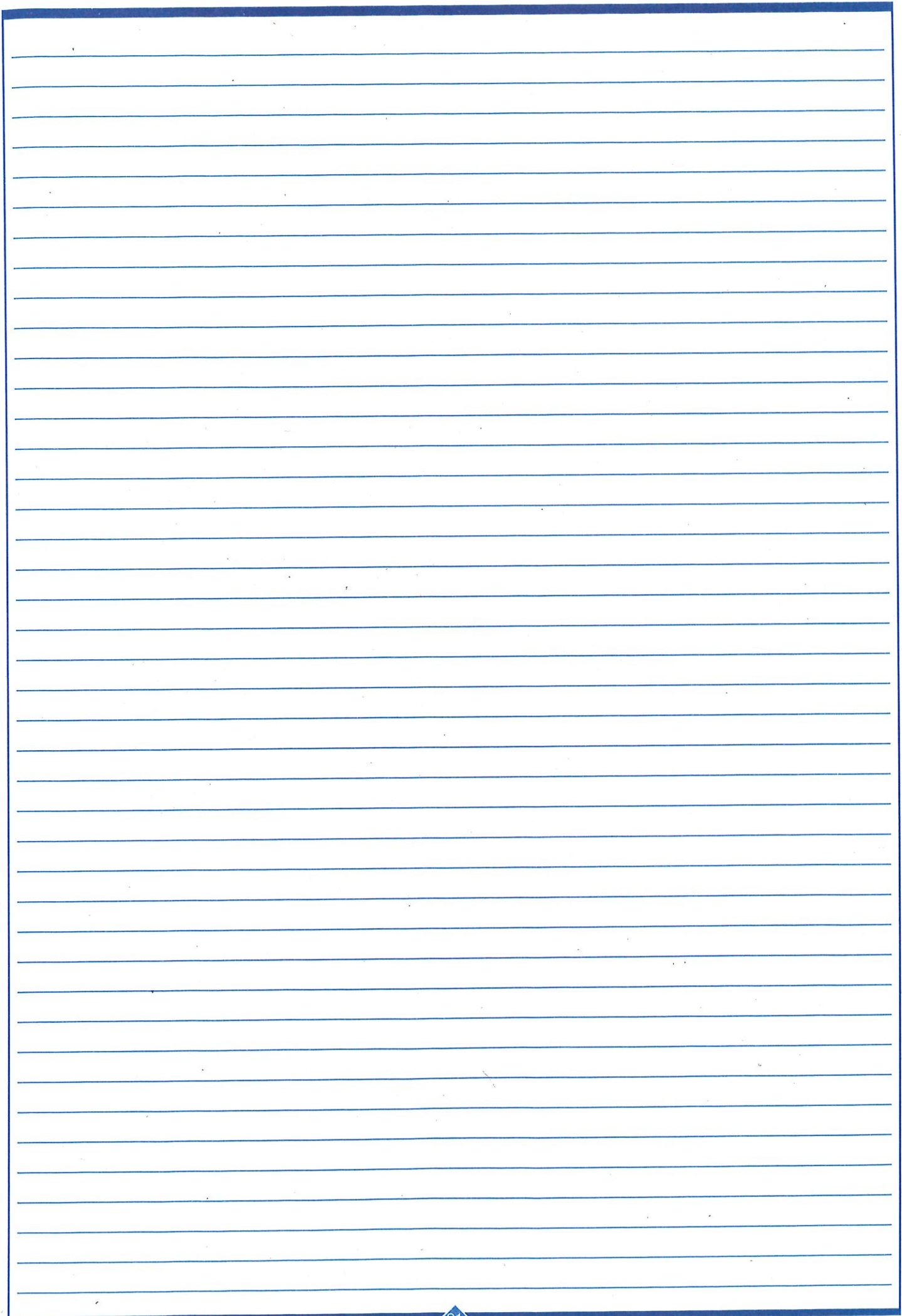
Qpu'en est il des respect de la loi sur le littoral
qui doit laisser un libre accès en bord de mer ?

Qpu'en est il du devenir du chemin de doune
de son utilisation ?

Sur ces questions ce projet n'est pas abouti. Qpu
va-t-on perdre ?

(47) Eric Daioy 29 rue puyos Rochefort/mn

la réserve pour la protection des oiseaux peut être un
bonne chose s'il est inclus aussi la protection des
usages. A savoir l'autorisation du ramassage des
huîtres de ruyage qui viennent s'échouer sur la ci-
te (autrement elles pourrissent), l'autorisation de
la pêche au canelot, l'autorisation des promena-
en famille, avec chiens en laisse. La loi littoral
doit être respectée pour l'accès humain à la
nature en harmonie avec le respect de la faune
et flore



C P